

FRANCE – Régions sans OGM, la suite...

Par

Publié le 30/06/2004

Le 11 juin 2004, le Conseil Régional d'Auvergne, par 26 voix contre 18, s'est déclaré opposé à "toute culture de plantes génétiquement modifiées en milieu ouvert sur le territoire de la région" (1). Le Conseil Régional PACA a fait de même le 1er juin 2004 dans le but, notamment, de protéger ses 29 AOC. Le Parc naturel régional du Morvan a adopté une délibération contre l'usage des OGM, essais et cultures commerciales, sur le territoire du parc et a mandaté le président du parc pour apporter un soutien, notamment lors de contentieux, aux communes bourguignonnes voulant adopter un arrêté anti-OGM2. Actuellement, 39 communes l'ont déjà fait (3). En Europe, l'Algarve (Portugal) s'est déclaré zone sans OGM.

Lors de la session plénière du 20 mai 2004, le Parlement de la région des Asturias (Espagne) a adopté la proposition de loi présentée par le groupe de la Gauche unie concernant les OGM. Les élus veulent faire valoir au sein de la Commission nationale de biosécurité l'impact négatif des OGM sur les stratégies de production de l'ensemble du secteur agricole des Asturias. Ils s'engagent également à intégrer le groupe de régions déclarées libres d'OGM pour défendre devant les institutions de l'Union Européenne la nécessité de réglementer les cultures d'OGM en prenant en compte les stratégies de production et environnementale des diverses régions de l'Union Européenne. Le groupe de la Gauche unie a également réalisé un modèle d'arrêté qu'il envoie à toutes les municipalités de la région (4).

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/france-regions-sans-ogm-la-suite/